

AVIS DES SOCIÉTÉS

ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

**Unité de Fabrication de Médicaments- UNIMED-
Siège Social : BP 38, ZI Kalaa Kébira – 4060, Sousse**

La société UNIMED publie ci-dessous, ses états financiers consolidés arrêtés au 31 décembre 2024 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en date du 1^{er} Août 2025. Ces états sont accompagnés du rapport des commissaires aux comptes Mme Abir MATMTI (Conseil Audit Formation- CAF) et M Ahmed Ayadi (Société Général Audit

Bilan consolidé
Arrêté au 31 décembre
(Exprimé en Dinar Tunisien)

Actifs	Notes	31.12.2024	31.12.2023
Actifs non courants			
Actifs immobilisés			
Immobilisations Incorporelles		9 138 712	7 352 616
<i>Moins : amortissements</i>		<5 901 997>	<5 249 374>
	III.1	3 236 715	2 103 242
 Immobilisations corporelles		 203 558 329	 190 727 290
<i>Moins : amortissements</i>		<123 852 719>	<114 145 162>
	III.2	79 705 610	76 582 128
 Immobilisations financières		 8 511 578	 8 467 923
<i>Moins : Provisions</i>		<4 476 066>	<2 529 000>
	III.3	4 035 512	5 938 923
 Total des actifs immobilisés		 86 977 837	 84 624 293
 Autres actifs non courants		 220 220	 134 431
 <u>Total des actifs non courants</u>		 <u>87 198 057</u>	 <u>84 758 724</u>
Actifs courants			
 Stocks		 54 169 053	 55 355 080
<i>Moins : Provisions</i>		<6 525 454>	<5 139 606>
	III.4	47 643 599	50 215 474
 Clients et comptes rattachés		 40 473 479	 42 458 572
<i>Moins : Provisions</i>		<3 819 827>	<2 997 024>
	III.5	36 653 652	39 461 548
 Autres actifs courants		 25 249 433	 19 137 546
<i>Moins : Provisions</i>		<1 479 074>	<1 375 830>
	III.6	23 770 359	17 761 716
 Liquidités et équivalents de liquidités	III.7	 21 011 837	 5 981 386
 <u>Total des actifs courants</u>		 <u>129 097 447</u>	 <u>113 420 124</u>
 Total des actifs		 216 277 504	 198 178 848

Bilan consolidé
Arrêté au 31 décembre
(Exprimé en Dinar Tunisien)

Capitaux propres et passifs	Notes	31.12.2024	31.12.2023
Capitaux propres			
Capital social		32 000 000	32 000 000
Réserves		48 150 025	48 150 025
Autres capitaux propres		26 476	51 557
Résultats reportés		16 657 606	8 505 254
Capitaux propres avant résultat		96 834 107	88 706 836
Résultat de l'exercice		19 371 990	5 545 876
<u>Total des capitaux propres avant affectation</u>	III.8	<u>116 206 097</u>	<u>94 252 712</u>
Passifs non courants			
Emprunts	III.9	24 911 247	22 157 873
Autres passifs non courants	III.10	4 309 007	2 024 418
<u>Total des passifs non courants</u>		<u>29 220 254</u>	<u>24 182 291</u>
Passifs courants			
Fournisseurs et comptes rattachés	III.11	22 285 458	29 082 723
Autres passifs courants	III.12	17 732 495	21 284 460
Autres passifs financiers	III.13	26 965 328	22 914 225
Concours bancaires	III.14	3 867 872	6 462 437
<u>Total des passifs courants</u>		<u>70 851 153</u>	<u>79 743 845</u>
<u>Total des passifs</u>		<u>100 071 407</u>	<u>103 926 136</u>
Total des capitaux propres et passifs		216 277 504	198 178 848

État de Résultat consolidé
Relatif à l'exercice clos au 31 décembre
(Exprimé en Dinar Tunisien)

	Notes	31.12.2024	31.12.2023
Produits d'exploitation			
Revenus	IV.1	147 675 996	136 002 934
Autres produits d'exploitation	IV.2	195 515	143 478
Total des produits d'exploitation		147 871 511	136 146 412
Charges d'exploitation			
Variation des stocks des produits finis & encours		<3 066 564>	1 993 627
Achats d'approvisionnements consommés	IV.3	<61 740 698>	<61 500 317>
Charges de personnel	IV.4	<20 867 228>	<19 454 352>
Dotations aux amortissements et aux provisions	IV.5	<16 563 281>	<15 877 482>
Autres charges d'exploitation	IV.6	<12 337 512>	<12 467 914>
Total des charges d'exploitation		<114 575 283>	<107 306 438>
<u>Résultat d'exploitation</u>		<u>33 296 228</u>	<u>28 839 974</u>
Charges financières nettes	IV.7	<6 719 008>	<6 695 601>
Produits des placements		324 221	90 178
Autres gains ordinaires	IV.8	394 817	88 269
Autres pertes ordinaires	IV.9	<326 249>	<11 328 121>
<u>Résultat des activités ordinaires avant impôt</u>		<u>26 970 009</u>	<u>10 994 699</u>
Impôt sur les sociétés	IV.1	<7 598 019>	<5 448 823>
<u>Résultat Consolidé</u>		<u>19 371 990</u>	<u>5 545 876</u>

Etat de flux de trésorerie consolidé
Relatif à l'exercice clos au 31 décembre
(Exprimé en Dinar Tunisien)

	31.12.2024	31.12.2023
Flux de trésorerie liés à l'exploitation		
Résultat net	19 371 990	5 545 876
Ajustements pour :		
Amortissements & provisions	16 563 281	15 877 482
Plus ou moins value sur cession d'Immo.	0	<79 722>
Q-P des subventions d'investissement	<25 081>	<23 694>
Variation des stocks	1 186 027	<7 378 791>
Variation des créances	1 985 093	<7 397 356>
Variation des autres actifs courant	<6 111 887>	<1 785 919>
Variation des fournisseurs d'exploitation	<6 797 265>	12 280 547
Variation des autres actifs non courants	<85 789>	<134 431>
Variation des autres dettes	<3 498 266>	14 864 566
Impact d'impôt différé sur Résultat	2 606 476	0
<u>Flux de trésorerie provenant de l'exploitation</u>	<u>25 194 579</u>	<u>31 768 558</u>
Flux de trésorerie liés à l'investissement		
Décaissements pour Acqu. d'imm. Corp & incorp.	<14 617 135>	<13 093 037>
Encaissements suite à la Cession d'imm. Corp. & incorp.	0	86 902
Décaissements pour acqu. d'imm. Financières	<43 655>	<110 557>
Capitalisation des amortissements	340 451	200 700
Encaissement des subventions d'investissement	0	40 040
<u>Flux de trésorerie affectés à l'investissement</u>	<u><14 320 339></u>	<u><12 875 952></u>
Flux de trésorerie liés au financement		
Dividendes & autres distributions	0	<15 006 308>
Encaissements d'emprunts	79 419 675	38 860 950
Remboursement d'emprunts	<72 668 899>	<41 866 649>
<u>Flux de trésorerie provenant du financement</u>	<u>6 750 776</u>	<u><18 012 007></u>
Variation de trésorerie	17 625 016	880 599
Trésorerie au début de l'exercice	<481 051>	<1 361 650>
Trésorerie à la clôture de l'exercice	17 143 965	<481 051>

Les notes ci-après font partie intégrante des états financiers consolidés du Groupe UNIMED arrêtés au 31 décembre 2024, couvrant la période allant du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2024, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie incluant les comptes de la société Unimed SA et sa coentreprise, la société NIPPOMED.

Ces états financiers consolidés sont établis à partir des états financiers individuels des sociétés du Groupe arrêtés au 31 décembre 2024.

I. Groupe UNIMED

Présentation

Le Groupe UNIMED est composé de la société UNIMED SA, société mère, et de sa coentreprise, la société NIPPOMED.

Périmètre de consolidation et pourcentage de contrôle

La participation du Groupe correspond au fait que la société UNIMED SA et la société GCUBE détiennent chacune 49,998% des actions de la société NIPPOMED, soit 74.997 actions. Il s'agit d'un contrôle conjoint.

Méthodes de consolidation

Étant donné que la seule société faisant partie du périmètre de consolidation, la société NIPPOMED, est contrôlée conjointement par les sociétés Unimed SA et GCUBE, la méthode de consolidation retenue est celle de l'intégration proportionnelle. Cette méthode se résume comme suit :

- Elle est applicable en cas de contrôle conjoint ;
- Cumul des comptes de bilan et de résultat uniquement à hauteur de la part d'intérêt revenant à l'investisseur (Co-entrepreneur) ;
- Annulation des titres de participation de la coentreprise (E.C.C : Entreprise Consolidée Conjointement) ;
- Pas d'intérêts minoritaire.

II. Principes, Règles et Méthodes Comptables

Les états financiers consolidés arrêtés au 31 décembre 2024 ont été élaborés conformément aux normes comptables tunisiennes telles que définies par :

- La loi n°96-112 du 30 décembre 1996 relative au système comptable des entreprises.
- Le décret n°96-2459 du 30 décembre 1996 portant approbation du cadre conceptuel de la comptabilité.

En matière de présentation des états financiers consolidés, le Groupe a choisi d'établir l'état de résultat et l'état de flux de trésorerie selon le modèle autorisé.

II.1 Principes de base

Les états financiers ont été préparés en accord avec les normes comptables Tunisiennes. Les états financiers sont préparés selon la convention du coût historique.

II.2 Immobilisations

Les immobilisations corporelles et incorporelles exploitées par le Groupe figurent au niveau des actifs non courants pour leurs coûts d'acquisition et sont amorties sur leur durée de vie estimée selon le mode linéaire.

Les taux d'amortissement pratiqués sont les suivants :

- Concessions, brevets & licences	20%
- Logiciels	33%
- Constructions	5%
- Matériels et outillages industriels	15%
- Matériels de transport	20%
- Matériels informatiques	33%
- Installations générales, agencements et aménagements	15%

Il est à signaler, en outre, que la société UNIMED SA procède à l'amortissement accéléré de son matériel et outillage industriel en multipliant par 2 le taux d'amortissement linéaire de 15%. Ce mode, admis par ailleurs fiscalement (article 12 du code de l'IRPP & de l'IS), est motivé par le fait que le matériel concerné fonctionne à 3 équipes.

II.3 La valorisation des stocks

Les stocks se composent comme suit :

- Matières premières, articles de conditionnement, produits encours de fabrication et produits finis : Cette catégorie est valorisée au coût selon la méthode de l'inventaire permanent ;
- Les matières premières et articles de conditionnement sont valorisés à leur coût d'achat hors taxes récupérables majoré par les frais accessoires d'achats ;
- Les produits finis et semi -finis sont évalués à la valeur la plus faible entre la valeur nette de réalisation et le coût de production de l'année, qui comprend le coût des matières premières et la quote-part des frais directs et indirects rattachés à la production ; et
- Les pièces de rechange et consommables : Ces stocks sont valorisés au coût selon la méthode de l'inventaire permanent. Ils sont évalués au coût moyen pondéré.

Politique de provision des stocks :

Les éléments constituant une dépréciation des stocks sont détaillés comme suit :

- Les matières premières, articles de conditionnement, produits finis et semi-finis dont le statut est bloqué ;
- Les matières premières, articles de conditionnement, produits finis et semi-finis périmés
- Les retours clients et les pièces de rechange qui sont obsolètes et ce, après confirmation du service maintenance ;
- Le taux de la provision est à 100% suite aux dépréciations réversibles ; et
- En cas de dépréciation irréversible, un état détaillé des stocks concernés doit être approuvé par la direction générale et fera l'objet d'un PV de destruction/ mise en rebut

dûment établi par un huissier notaire en présence de deux agents du bureau de contrôle des impôts. Sur la base dudit PV, la perte pour dépréciation est comptabilisée.

II.4 Emprunts

Les emprunts figurent aux passifs du bilan pour la partie débloquée sous la rubrique « passifs non courants », la partie à échoir dans un délai inférieur à une année est reclassée parmi les passifs courants.

II.5 Contrats de location financement

Les contrats de crédit-bail sont examinés pour être qualifiés en contrats de location financement ou de location simple.

Les contrats de location sont classés en tant que contrats de location-financement s'ils transfèrent au preneur la quasi-totalité des risques et des avantages inhérents à la propriété des actifs.

Les immobilisations corporelles acquises en vertu d'un contrat de location financement sont enregistrées au bilan à leur juste valeur ou, si celle-ci est inférieure, à la valeur actualisée des paiements minimaux au titre de la location.

La dette correspondante, nette des intérêts financiers, est inscrite au passif. Le loyer est défalqué entre remboursement du principal et charges financières selon le taux d'intérêt effectif du contrat. Les charges financières sont comptabilisées en charge de l'exercice à moins qu'elles ne soient capitalisées dans le coût d'un actif qualifiant.

En l'absence de certitude raisonnable quant au transfert de propriété, les immobilisations acquises par voie d'un contrat de location financement sont amorties selon la méthode linéaire sur la période la plus courte entre la durée d'utilité et la durée des contrats.

Les frais de location simple sont comptabilisés en charges de l'exercice au cours duquel ils sont encourus.

II.6 Les frais préliminaires et charges à répartir

Il s'agit des frais attachés à des opérations conditionnant l'existence, ou le développement du Groupe, engagés au moment de la création des sociétés du Groupe, ou ultérieurement à cette date dans le cadre d'une extension, de l'ouverture d'un nouvel établissement ou d'une modification de son capital.

Les frais préliminaires sont portés à l'actif du bilan en charges reportées dans la mesure où ils sont nécessaires à la mise en exploitation du Groupe et qu'il est probable que les activités futures permettront de récupérer les montants engagés.

Ces frais englobent toutes les charges antérieures à l'introduction en bourse et ils sont résorbés sur une durée maximale de trois ans, à partir de la date de ladite introduction en bourse avec un délai maximal de cinq ans, à partir de leur engagement.

II.7 Politique de provision pour dépréciation des créances douteuses

Le management procède à la clôture de l'exercice à l'estimation d'une provision pour dépréciation des comptes clients et comptes rattachés ainsi que les comptes d'autres actifs courants. A chaque date de clôture le management détermine s'il y a des indicateurs de dépréciation des comptes clients et autres actifs courants. Ces indicateurs comprennent des éléments tels que des manquements aux paiements contractuels ou des difficultés financières du créancier.

Les créances irrécouvrables sont des pertes de l'exercice et doivent faire l'objet d'un PV de carence dûment établi par un huissier notaire et ce pour les créances locales. Sur présentation du PV de carence, le cas échéant, les pertes sont comptabilisées suite à une approbation de la Direction Générale.

Les créances litigieuses sont à provisionner à 100%.

Les créances douteuses doivent faire l'objet d'une provision sous réserve de l'approbation de la Direction Générale. Le taux de provision est déterminé en fonction de l'antériorité de la créance par rapport à sa date d'échéance comme suit :

- Les créances non mouvementées entre 1 an et 2 ans à partir de leurs dates d'échéance : à provisionner de 20% ;
- Les créances non mouvementées entre 2ans et 3ans à partir de leurs dates d'échéance : à provisionner de 50% ;
- Toutes créances non mouvementées entre 3 ans et 4 ans à partir de leurs dates d'échéance : à provisionner de 80% ;
- Au- delà de 4 ans à partir de la date d'échéance : à provisionner de 100%.

L'estimation des éventuelles provisions pour dépréciation est effectuée sur la base d'un état détaillé des créances douteuses adressé par la direction financière du Groupe à la direction juridique qui donne un avis motivé sur le sort de chaque créance. La nécessité ou non de constituer des provisions est du ressort la Direction Générale.

II.8 Provisions pour risques et charges

Les réclamations contentieuses impliquant le Groupe sont évaluées par la direction juridique. Celle-ci peut dans certains cas faire appel à l'assistance d'avocats spécialisés. L'estimation faite au titre du risque financier encouru fait appel au jugement. Les provisions dont l'échéance est supérieure à un an ou dont l'échéance n'est pas fixe de façon précise sont classées en passifs non courants.

II.9 Liquidités et équivalents de liquidités

Les liquidités et équivalents de liquidités, figurant dans le bilan et l'état de flux de trésorerie, représentent les disponibilités ainsi que les placements à court terme, liquides et facilement convertibles en trésorerie (généralement dont la maturité est inférieure à trois mois).

II.10 Comptabilisation des revenus

Les revenus sont constatés dès lors que les conditions suivantes sont remplies : les sociétés du Groupe ont transféré à l'acheteur les principaux risques et avantages inhérents à la propriété, le montant des revenus peut être mesuré de façon fiable, il est probable que des avantages futurs associés à l'opération bénéficieront aux sociétés du groupe et les coûts encourus ou à encourir concernant l'opération peuvent être mesurés de façon fiable.

Les revenus sont mesurés à la juste valeur de la contrepartie reçue ou à recevoir. Les revenus sont nets de remises et réductions commerciales consenties par les sociétés du Groupe et des taxes collectées pour le compte de l'Etat.

II.11 Les règles de prises en compte des gains et des pertes de change

Les transactions en monnaies étrangères sont comptabilisées en appliquant :

- Pour les ventes : le taux de change figurant sur les documents douaniers ;
- Pour les achats de biens : le taux de change figurant sur les documents douaniers ;

- Pour les achats de services, règlements et encaissements : le taux de change du jour de l'opération.

A la date de clôture de l'exercice, les actifs et les passifs monétaires courants sont évalués en utilisant le taux de change en vigueur à cette date. Les pertes et gains de change en résultant sont constatés en résultat de l'exercice.

II.12 Règles de classification et méthode d'évaluation des placements

1. Classification

Les placements à court terme

Sont classés dans cette catégorie, les placements que l'entreprise n'a pas l'intention de conserver pour plus d'un an et qui, de par leur nature, peuvent être liquidés à brève échéance.

Les placements à long terme

a- Les titres de participation : Il s'agit des titres détenus dans l'intention de conservation durable en vue d'exercer sur la société émettrice un contrôle exclusif, une influence notable ou un contrôle conjoint, ou pour protéger ou promouvoir des relations commerciales.

b- Les titres immobilisés : Il s'agit des titres autres que les titres de participation que l'entreprise a l'intention de conserver durablement notamment pour obtenir des revenus et des gains en capital sur une longue période ainsi que les titres dont la conservation durable est subie plutôt que voulue sous l'effet de contraintes juridiques.

Evaluation

Les placements à court terme

A la date de clôture, les placements à court terme font l'objet d'une évaluation à la valeur de marché pour les titres cotés et à la juste valeur pour les autres placements à court terme. Les plus-values et moins-values dégagées sont portées en résultat sur les titres cotés très liquides. Pour les titres cotés qui ne sont pas très liquides et les autres placements à court terme, les moins-values par rapport au coût font l'objet de provisions et les plus-values ne sont pas constatées.

Les placements à long terme

A la date de clôture, il est procédé à l'évaluation des placements à long terme à leur valeur d'usage. Les moins-values par rapport au coût font l'objet de provision. Les plus-values par rapport au coût ne sont pas constatées.

Pour déterminer la valeur d'usage, le Groupe prend en compte plusieurs facteurs tels que la valeur du marché, l'actif net, les résultats et les perspectives de rentabilité de l'entreprise émettrice ainsi que la conjoncture économique et l'utilité procurée à l'entreprise.

III.13 Règles de traitement des frais de recherche et développement

Les états financiers consolidés du Groupe UNIMED sont établis selon les dispositions des Normes Comptables Tunisiennes, notamment, les dispositions de la NCT20. Selon le §16 de cette norme, les frais de recherche sont comptabilisés en charges.

Les frais de développement sont généralement constatés en charges sauf en cas de respect de cinq conditions cumulatives au moment de leur engagement (§20 et §21 de la NCT 20). Parmi ces conditions figure la démonstration de l'existence d'un marché pour le produit en question.

La capitalisation des frais de recherche et développement est faite sur la base des données analytiques.

L'amortissement des frais de recherche et développement est fait selon un mode linéaire et au taux de 20%.

III.14 Note sur les évènements postérieurs à l'arrêté des états financiers consolidés

Le management du Groupe UNIMED n'a identifié aucun évènement survenu entre la date de clôture de la période et la date de publication des états financiers consolidés et qui est lié à des conditions existantes à la date de clôture et qui peut entraîner une modification importante des actifs ou des passifs du Groupe ou qui risque d'avoir des répercussions importantes sur ses activités futures.

III. Notes sur le Bilan

III.1 Immobilisations incorporelles (En DT)

Les immobilisations incorporelles nettes des amortissements s'élèvent à 3.236.715 DT au 31 décembre 2024 contre 2.103.242 DT au 31 décembre 2023 et se détaillent comme suit :

Désignation	Déc. 2024	Déc. 2023
Logiciels	1 094 059	1 047 361
Sites Web	46 549	46 549
Concessions, marques, brevets et licences	4 739 336	4 642 053
Dépenses en recherche et développement	3 258 768	1 616 653
Total immobilisations incorporelles	9 138 712	7 352 616
Amort. des logiciels	<819 898>	<670 388>
Amort. des Sites Web	<37 536>	<34 196>
Amort. des C/M/B/L	<4 234 674>	<4 003 838>
Amort. des dépenses en R&D	<809 889>	<540 952>
Total amortissements des immo. incorp.	<5 901 997>	<5 249 374>
Immobilisations incorporelles nettes	3 236 715	2 103 242

III.2 Immobilisations corporelles (En DT)

Les immobilisations corporelles nettes des amortissements s'élèvent à 79.705.610 DT au 31 décembre 2024 contre 76.582.128 DT au 31 décembre 2023 et se détaillent comme suit :

Désignation	Déc. 2024	Déc. 2023
Terrains	4 222 771	4 222 771
Constructions	10 923 134	8 715 021
Inst. Gén. Agc. & Amg. Divers	18 781 308	16 811 409
Matériel industriel	101 640 368	99 020 066
Outillage industriel	5 768 658	3 085 805
Matériel de conditionnement	760 990	760 990
Matériel de transport	11 064 798	8 889 930
Mobilier & matériel de bureau	1 540 030	1 483 417
Matériel informatique	2 243 263	2 165 843
Immobilisations corporelles en cours	46 613 009	43 891 987
Avances aux fournisseurs d'immobilisations	0	1 680 051
Total immobilisations corporelles	203 558 329	190 727 290
Amort. des constructions	<6 805 848>	<6 446 842>
Amort. des I.G.A.A. divers	<14 575 680>	<13 483 753>
Amort. du matériel industriel	<87 817 872>	<81 042 387>
Amort. de l'outillage industriel	<2 834 242>	<2 547 152>
Amort. du matériel de conditionnement	<760 990>	<734 419>
Amort. du matériel de transport	<7 785 885>	<6 971 419>
Amort. du Mob.Mat.Bureau	<1 291 610>	<1 189 899>
Amort. du matériel informatique	<1 980 592>	<1 729 291>
Total amortissements des immo. corp.	<123 852 719>	<114 145 162>
Immobilisations corporelles nettes	79 705 610	76 582 128

III.3 Immobilisations financières (En DT)

Les immobilisations financières s'élèvent à 4.035.512 au 31 décembre 2024 contre 5.938.923 DT au 31 décembre 2023 et se détaillent comme suit :

Désignation	Déc. 2024	Déc. 2023
Titres "Société Promochimica" (*)	7 762 600	7 762 600
Emprunt obligataire national	20 000	20 000
Titres immobilisés – droit de propriété	500	500
Dépôts & cautionnements	728 478	684 823
Total immobilisations financières	8 511 578	8 467 923
Provisions pour dépréciation des immo financières	<4 476 066>	<2 529 000>
Immobilisations financières nettes	4 035 512	5 938 923

(*) Le Groupe UNIMED détient une participation de 17,51% dans le capital de la société PROMOCHIMICA. Cette participation est provisionnée à concurrence de 3.881.300 DT.

III.4 Stocks (En DT)

Les stocks nets des provisions s'élèvent à 47.643.599 DT au 31 décembre 2024 contre 50.215.474 DT au 31 décembre 2023 et se détaillent comme suit :

Désignation	Déc. 2024	Déc. 2023
Matières premières	19 590 120	20 708 695
Conditionnements	13 143 196	12 179 847
Encours en sous-traitance	270 816	318 858
Produits finis en sous-traitance	205 608	911 925
Encours	3 098 867	3 890 304
Produits finis	7 801 993	9 031 166
Pièces de rechange	7 379 299	6 919 444
Filtres	1 001 602	0
Réactifs Laboratoires	1 045 671	872 364
Stock Consommable	631 881	522 477
Total stocks	54 169 053	55 355 080
Provisions pour dépréciation des stocks	<6 525 454>	<5 139 606>
Stocks nets	47 643 599	50 215 474

III.5 Clients et comptes rattachés (En DT)

Les clients et comptes rattachés nets des provisions s'élèvent à 36.653.652 DT au 31 décembre 2024 contre 39.461.548 DT au 31 décembre 2023 et se détaillent comme suit:

Désignation	Déc. 2024	Déc. 2023
Clients ordinaires locaux	13 957 445	10 991 088
Clients ordinaires étrangers	20 412 087	26 845 403
Clients, douteux ou litigieux	3 820 176	2 993 162
Clients, impayés	0	3 861
Valeurs à l'encaissement	2 283 771	1 625 058
Total clients et comptes rattachés	40 473 479	42 458 572
Provisions pour dépréciation des créances	<3 819 827>	<2 997 024>
Créances nettes	36 653 652	39 461 548

III.6 Autres actifs courants (En DT)

Les autres actifs courants nets des provisions s'élèvent à 23.770.359 DT au 31 décembre 2024 contre 17.761.716 DT au 31 décembre 2023 et se détaillent comme suit :

<i>Désignation</i>	<i>Déc. 2024</i>	<i>Déc. 2023</i>
Fournisseurs avances & acomptes	4 219 416	7 416 067
Fournisseurs, créances sur emballages à rendre	3 470	3 470
Personnel, avances & acomptes	370 397	351 302
Etat, impôts & taxes - Actifs	12 123 973	6 480 684
Etat, saisie provisoire	970 389	970 389
Débiteurs divers	3 650 216	3 347 781
Actif d'impôt différé	3 539 504	-
Charges à répartir	149 919	149 919
Produits à recevoir	64 979	65 275
Charges constatées d'avance	157 880	352 659
<i>Total autres actifs courants</i>	<i>25 249 433</i>	<i>19 137 546</i>
Provisions pour dépréciation des AAC	<1 479 074>	<1 375 830>
<i>Actifs courants nets</i>	<i>23 770 359</i>	<i>17 761 716</i>

(*) La rubrique « Débiteurs divers » englobe une avance en compte courant de la société PROMOCHIMICA pour un montant de 1.010.065 DT qui est estimée non récupérable et qui n'a pas fait l'objet d'une provision pour dépréciation à ce titre.

III.7 Liquidités et équivalents de liquidités (En DT)

Les liquidités et équivalents de liquidités s'élèvent à 21.011.837 au 31 décembre 2024 à 5.981.386 DT au 31 décembre 2023 et se détaillent comme suit :

<i>Désignation</i>	<i>Déc. 2024</i>	<i>Déc. 2023</i>
Placement courants	500 116	500 116
Placements à terme	10 000 000	-
Banques en DT	4 306 815	601 005
Banques en devises	6 104 139	4 805 403
E-dinars	-	1 000
CCP et e-dinars	1 575	575
Caisse	6 813	10 756
Blocage / déblocage	92 379	62 531
<i>Total liquidités et équivalents de liquidités</i>	<i>21 011 837</i>	<i>5 981 386</i>

III.8 Capitaux propres (En DT)

Les capitaux propres consolidés après résultat de l'exercice s'élèvent à 116.206.097 DT au 31 décembre 2024 contre 94.252.712 DT au 31 décembre 2023 et se détaillent comme suit :

Désignation	Déc. 2024	Déc. 2023
Capital	32 000 000	32 000 000
Réserves légales	3 200 000	3 200 000
Réserves statutaires	2 777 847	2 777 847
Réserves libres	26 998 011	26 998 011
Réserves de réévaluation	8 088 127	8 088 127
Réserves spéciales de réinvestissement	7 086 040	7 086 040
Subventions d'investissement	26 476	51 557
Résultats reportés	16 657 606	8 505 254
Total des capitaux propres avant résultat	96 834 107	88 706 836
Résultat de l'exercice	19 371 990	5 545 876
Total des capitaux propres avant affectation	116 206 097	94 252 712

III.9 Emprunts (En DT)

Les emprunts s'élèvent à 24.911.247 DT au 31 décembre 2024 contre 22.157.873 DT au 31 décembre 2023 et se détaillent comme suit :

Désignation	Déc. 2024	Déc. 2023
Emprunts Bancaires	23 567 047	21 825 890
Emprunt - Leasing	1 344 200	331 983
Total emprunts	24 911 247	22 157 873

III.10 Autres passifs non courants (En DT)

Les autres passifs non courants s'élèvent au 31 décembre 2024 à 4.309.007 DT contre 2.024.418 DT au 31 décembre 2023. Ils correspondent aux provisions pour risques et charges constatées par les différentes sociétés du Groupe.

III.11 Fournisseurs et comptes rattachés (En DT)

Les fournisseurs et comptes rattachés s'élèvent à 22.285.458 DT au 31 décembre 2024 contre 29.082.723 DT au 31 décembre 2023 et se détaillent comme suit :

Désignation	Déc. 2024	Déc. 2023
Fournisseurs d'exploitation locaux	3 902 736	8 217 290
Fournisseurs locaux, effets à payer	700 609	714 819
Fournisseurs, factures non parvenues	8 699 627	7 238 641
Fournisseurs d'exploitation étrangers	8 780 630	12 283 810
Fournisseurs étrangers, paiements en cours	155 778	524 218
Fournisseurs étrangers, actualisation à la clôture	46 078	103 945
Total fournisseurs et comptes rattachés	22 285 458	29 082 723

III.12 Autres passifs courants (En DT)

Les autres passifs courants s'élèvent à 17.732.495 DT au 31 décembre 2024 contre 21.284.460 DT au 31 décembre 2023 se détaillent comme suit :

<u>Désignation</u>	<u>Déc. 2024</u>	<u>Déc. 2023</u>
Personnel & comptes rattachés	2 286 620	203 707
Etat, impôts & taxes	11 325 476	6 221 747
Actionnaires, dividendes à payer	19 017	701 364
Sécurité sociale	1 544 408	1 497 754
Créditeurs divers	79 164	5 464
Produits perçus d'avance	132 140	23 702
Passif d'impôt différé	6 089	0
Charges à payer	2 339 581	12 630 722
<u>Total passifs courants</u>	<u>17 732 495</u>	<u>21 284 460</u>

III.13 Autres passifs financiers courants (En DT)

Les autres passifs financiers courants s'élèvent à 26.965.328 DT au 31 décembre 2024 contre 22.914.225 DT au 31 décembre 2023.

III.14 Concours bancaires (En DT)

Les concours bancaires s'élèvent à 3.867.872 DT au 31 décembre 2024 contre 6.462.437 DT au 31 décembre 2023 et se détaillent comme suit :

<u>Désignation</u>	<u>Déc. 2024</u>	<u>Déc. 2023</u>
Concours - Amen Bank	2 961 277	3 016 372
Concours - UBCI	442 562	1 141 350
Concours - UIB	463 898	687 750
Concours - BH Bank	0	1 616 965
Concours - STB	135	0
<u>Total concours bancaires</u>	<u>3 867 872</u>	<u>6 462 437</u>

IV. Notes sur l'état de résultat

IV.1 Revenus (En DT)

Les revenus totalisent 147.675.996 DT en 2024 contre 136.002.934 DT en 2023 et se détaillent comme suit :

<i>Désignation</i>	<i>Déc. 2024</i>	<i>Déc. 2023</i>
Ventes à l'export	51 489 021	63 613 957
Ventes locales	96 186 975	72 388 977
<i>Total revenus</i>	<i>147 675 996</i>	<i>136 002 934</i>

IV.2 Autres produits d'exploitation (En DT)

Les autres produits d'exploitation totalisent 195.515 DT en 2024 contre 143.478 DT en 2023 et se détaillent comme suit :

<i>Désignation</i>	<i>Déc. 2024</i>	<i>Déc. 2023</i>
Quote-part des subventions d'investissement	25 081	23 694
Autres Produits d'Exploitation	170 434	119 784
<i>Total autres produits d'exploitation</i>	<i>195 515</i>	<i>143 478</i>

IV.3 Achats consommés (En DT)

Les achats consommés totalisent 61.740.698 DT en 2024 contre 61.500.317 DT en 2023 et se détaillent comme suit :

<i>Désignation</i>	<i>Déc. 2024</i>	<i>Déc. 2023</i>
Matières premières	31 185 806	29 909 832
Articles de conditionnement	23 761 238	22 544 639
Fournitures de conditionnement	190 417	19 138
Fournitures et outillage de Laboratoires	347 428	59 765
Fournitures hygiéniques	12 665	54 852
Produits d'entretien	16 391	612 858
Fournitures de bureau	21 391	18 726
Autres approvisionnements	2 812 629	2 363 219
Variation de stocks MP/AC	2 232 251	4 435 073
Variation de stocks Autres	<2 373 402>	<2 390 272>
Vêtements de travail	233 268	53 522
Energies (eau, électricité, gaz, carburant)	3 300 616	3 818 965
<i>Total achats d'approvisionnements consommés</i>	<i>61 740 698</i>	<i>61 500 317</i>

IV.4 Charges de personnel (En DT)

Les charges de personnel totalisent 20.867.228 DT en 2024 contre 19.454.352 DT en 2023 et se détaillent comme suit :

<i>Désignation</i>	<i>Déc. 2024</i>	<i>Déc. 2023</i>
Salaires & compléments de salaires	17 336 439	16 398 545
Charges sociales légales	3 483 660	3 010 279
Autres charges sociales	47 129	45 528
<i>Total charges de personnel</i>	<i>20 867 228</i>	<i>19 454 352</i>

IV.5 Dotations aux amortissements et aux provisions (En DT)

Les dotations aux amortissements et aux provisions totalisent 16.563.281 DT en 2024 contre 15.877.482 DT en 2023 et se détaillent comme suit :

<i>Désignation</i>	<i>Déc. 2024</i>	<i>Déc. 2023</i>
Dot. Amort. des immobilisations incorporelles	566 861	612 642
Dot. Amort. des immobilisations corporelles	9 452 870	9 382 489
Dot. Résorption Charges à répartir	0	49 972
Dot. Prov. pour dépréciation des créances	822 803	1 880 641
Dot. Prov. pour dépréciation des autres actifs	103 244	295 141
Dot. Prov. pour dépréciation des stocks	1 385 848	1 304 260
Dot. Prov. pour dépréciation immobilisations financières	1 947 066	2 057 001
Dot. Prov. Pour risques et charges	2 284 589	295 336
<i>Total dotations aux Amort. & Prov.</i>	<i>16 563 281</i>	<i>15 877 482</i>

IV.6 Autres charges d'exploitation (En DT)

Les autres charges d'exploitation totalisent 12.337.512 DT en 2024 contre 12.467.914 DT en 2023 et se détaillent comme suit :

<i>Désignation</i>	<i>Déc. 2024</i>	<i>Déc. 2023</i>
Loyers	247 675	258 562
Entretien & réparation	2 067 214	2 209 541
Assurances	1 409 314	1 486 372
Etudes & services extérieurs	2 391 758	2 702 521
Honoraires	1 208 077	691 254
Transports	891 019	1 282 508
Frais postaux et de télécom.	67 389	77 404
Services bancaires	542 845	420 413
Missions, réceptions, voyages	381 377	900 775
Relations publiques	1 471 326	1 019 561
Dons	50 450	96 104
Jetons de présence	150 000	150 000
Frais de restauration	597 540	406 327
Droits, impôts & taxes	861 528	766 572
<i>Total autres charges d'exploitation</i>	<i>12 337 512</i>	<i>12 467 914</i>

IV.7 Charges financières nettes (En DT)

Les charges financières nettes totalisent 6.719.008 DT en 2024 contre 6.695.601 DT en 2023 et se détaillent comme suit :

<i>Désignation</i>	<i>Déc. 2024</i>	<i>Déc. 2023</i>
Intérêts sur emprunts	6 159 144	3 057 888
Intérêts des autres opérations de financement	641 552	2 870 794
Intérêts des comptes courants	97 869	39 249
Intérêts des autres dettes	0	250 588
Différence de change	<179 557>	477 082
<i>Total charges financières nettes</i>	<i>6 719 008</i>	<i>6 695 601</i>

IV.8 Autres gains ordinaires (En DT)

Les autres gains ordinaires totalisent 394.817 DT en 2024 contre 88.269 DT en 2023 et se détaillent comme suit :

<i>Désignation</i>	<i>Déc. 2024</i>	<i>Déc. 2023</i>
Plus-value de cession d'Immobilisations	0	83 974
Produits divers ordinaires	394 817	4 295
<i>Total autres gains ordinaires</i>	<i>394 817</i>	<i>88 269</i>

IV.9 Autres pertes ordinaires (En DT)

Les autres pertes ordinaires totalisent 326.249 DT en 2024 contre 11.328.121 DT en 2023 et se détaillent comme suit :

<i>Désignation</i>	<i>Déc. 2024</i>	<i>Déc. 2023</i>
Amendes et pénalités	216 657	11 170 872
Autres pertes ordinaires	109 592	157 249
<i>Total autres pertes ordinaires</i>	<i>326 249</i>	<i>11 328 121</i>

IV.10 Impôts sur les sociétés (En DT)

Les impôts sur les sociétés totalisent 7.598.019 DT en 2024 contre 5.448.823 DT en 2023 et se détaille comme suit :

<i>Désignation</i>	<i>Déc. 2024</i>	<i>Déc. 2023</i>
Impôt sur les sociétés	6 819 967	4 564 345
Contribution sociale de solidarité	1 022 995	884 478
Contribution conjoncturelle à l'Etat	681 997	0
Produit d'impôt différé	<926 940>	0
<i>Total Impôts sur les sociétés</i>	<i>7 598 019</i>	<i>5 448 823</i>

V. Note sur les parties liées

Les transactions avec les parties liées survenues en 2024 sont détaillées ci-après :

- Dans le cadre du financement de la pénalité douanière pour un montant global de 2.392.657 DT condamnant solidairement les sociétés « UNIMED SA » et la société sœur « Sarra Huiles », la société « UNIMED SA » a accordé en 2023 un prêt en compte courant associé à la société « Sarra Huiles » de 1.900.884 DT. Le compte courant associé « Sarra Huiles » affiche un solde au 31 décembre 2024 de 2.039.958 DT y compris les intérêts.
- La société UNIMED SA a signé en date du 02 janvier 2018 avec M. Lotfi Charfeddine, un contrat de location d'un dépôt objet du lot 14 du TFN° 40017, d'une contenance de 619 m² et situé à la Zone Industrielle Kalâa Kebira. Cette location est consentie pour une période de trois années consécutives, commençant le 01 janvier 2018 et finissant le 31 décembre 2020, et a été renouvelée par tacite reconduction le 01 janvier 2021, et moyennant un loyer mensuel de 3.500 H.TVA. La charge de location enregistrée chez la société UNIMED SA au 31 décembre 2024, s'élève à 42.000 DT HTVA ;
- La convention de prestation de service avec la société INOX MED a pour objet d'assurer à la société UNIMED SA la mission d'entretien et de rénovation de ses installations, selon les règles et les normes professionnelles, en respectant les consignes et les délais fixés par la société UNIMED SA pour chaque mission.

Cette convention a une durée d'une année à compter de la date de sa signature, et elle est renouvelable tacitement sauf dénonciation de l'une des deux parties, un mois à l'avance par lettre recommandée avec accusé de réception ou contre décharge. La convention a été initialement signée le 26 mai 2011 et renouvelée depuis.

Le montant facturé à la société UNIMED SA au titre de l'exercice 2024 s'élève à 480.755 DT.

- La convention de prestation de service avec la société CLEAN ROOM PROJECT a pour objet d'assurer à la société UNIMED SA l'exécution de divers travaux d'aménagement, au niveau de ses salles blanches, selon les règles et les normes professionnelles, en respectant les consignes et les délais fixés par la société UNIMED SA pour chaque mission.

Cette convention a une durée d'une année à compter de la date de sa signature, et elle est renouvelable tacitement sauf dénonciation de l'une des deux parties, un mois à l'avance par lettre recommandée avec accusé de réception ou contre décharge. La convention a été initialement signée le 25 mai 2017 et renouvelée depuis.

Le montant facturé à la société UNIMED SA au titre de l'exercice 2024 s'élève à 80.800 DT.

- La société UNIMED SA a conclu en date du 01 janvier 2016 avec la société SENA MED, une convention en vertu de laquelle la société SENA MED s'engage à fournir à la société UNIMED SA, des prestations de promotion et d'information médicale de ses produits médicamenteux sur le territoire tunisien.

Cette convention a fait l'objet d'un avenant en date du 26 février 2022, portant le montant des honoraires de 10.000 DT HTVA par mois à 13.000 DT HTVA par mois.

Le montant facturé à la société UNIMED SA au titre de l'exercice 2024 s'élève à 156.000 DT HTVA. Par ailleurs, la prime des délégataires facturée à la société UNIMED SA s'élève au 31 décembre 2024 à 41.586 DT.

- La société UNIMED SA a accordé en 2024 un prêt en compte courant associé à la société PROMOCHIMICA de 48.483 DT. Le compte courant associé PROMOCHIMICA affiche un solde au 31 décembre 2024 de 1.010.065 DT ;
- La société UNIMED SA a conclu en date du 12 février 2009 avec la société SMB, une convention de prestation de service à travers de laquelle, la société SMB a pour objet d'assurer à la société UNIMED SA la mission de réalisation de divers travaux d'extension et d'aménagement de ses locaux, selon les règles et les normes professionnelles, en respectant les consignes et les délais fixés par la société UNIMED SA pour chaque mission.

Cette convention a une durée d'une année à compter de la date de sa signature, et elle est renouvelable tacitement sauf dénonciation de l'une des deux parties, un mois à l'avance par lettre recommandée avec accusé de réception ou contre décharge.

Cette convention a été signée en le 12 février 2009 et renouvelée depuis. Le montant facturé à la société UNIMED SA au titre de l'exercice 2024 s'élève à 221.032 DT.

- La société UNIMED SA a conclu en date du 04 juin 2011 avec la société UNIREST, une convention en vertu de laquelle la société UNIREST s'engage à fournir à la société UNIMED SA, des prestations de restauration de son personnel.

Cette convention a une durée d'une année à compter de la date de sa signature, et elle est renouvelable tacitement sauf dénonciation de l'une des deux parties, un mois à l'avance par lettre recommandée avec accusé de réception ou contre décharge. Cette convention a été signée en le 04 juin 2011 et renouvelée depuis.

La société UNIMED SA s'engage à ce que les locaux mis à la disposition de la société UNIREST soient conformes aux standards et aux règles d'hygiène et de sécurité, à fournir à la société UNIREST tout le matériel électroménager et les batteries de cuisine nécessaires à sa mission, à fournir également tout le nécessaire de service à l'instar des plateaux, assiettes et couverts et enfin, à aménager le réfectoire.

Le montant facturé à la société UNIMED SA au titre de l'exercice 2024 s'élève à 495.350 DT HTVA ;

- La société UNIMED SA s'est approvisionnée auprès de la société MEDPACK de matières premières et d'articles de conditionnement à hauteur de 3.082.132 DT HT.

- La société UNIMED SA a facturé la quote-part des charges communes (frais de siège) aux sociétés INOX MED, CLEAN ROOM PROJECT, UNIREST, SMB, ISSIS et SENAMED comme indiqué au niveau du tableau suivant :

Société	Montant HT	TVA	Montant TTC
INOX MED	3 000	570	3 570
UNIREST	3 000	570	3 570
S M B	3 000	570	3 570
I S S I S	1 800	342	2 142
SENAMED	1 800	342	2 142
CLEAN ROOM PROJECT	3 000	570	3 570
Total Général	15 600	2 964	18 564

- La société UNIMED SA a facturé la quote-part des frais d'assurance maladie aux sociétés INOX MED, CLEAN ROOM PROJECT, UNIREST, SMB et SENAMED comme indiqué au niveau du tableau suivant :

Société	Montant HT
INOX MED	4 999
UNIREST	7 673
S M B	7 412
SENAMED	6 332
CLEAN ROOM PROJECT	4 969
Total Général	31 385

- Les soldes des parties liées au 31 décembre 2024 sont présentés dans le tableau ci-dessous :

Société	Solde fournisseurs	Débiteurs divers	Créditeurs divers	Solde Total
UNIREST	(64 039)	19 309	-	(44 730)
S M B	(49 960)	14 598	-	(35 362)
I S S I S	-	2 172	-	2 172
SENAMED	60 606	14 097	-	74 703
CLEAN ROOM PROJECT	55 867	14 665	-	70 532
INOX MED	-	14 049	-	14 049
SARRA HUILES	-	2 039 958	-	2 039 958
PROMOCHIMICA	-	1 010 065	-	1 010 065
Ridha & Ridha	-	27 379	-	27 379
Ridha Charfeddine	-	-	(263 877)	(263 877)
MEDPACK	(508 589)	-	-	(508 589)
Total Général	(506 115)	3 156 292	(263 877)	2 386 300

VI. Note sur les éventualités et les évènements postérieurs à la date de clôture

Le management du Groupe n'a identifié aucun évènement survenu entre la date de clôture de l'exercice et la date de publication des états financiers consolidés et qui est lié à des conditions existantes à la date de clôture et qui peut entraîner une modification importante des actifs ou des passifs du Groupe ou qui risque d'avoir des répercussions importantes sur ses activités futures.

VII. Note sur les engagements hors bilan

Unimed

Type d'engagement	Valeur totale	Tiers	Observations
Engagements Donnés			
a) Garanties personnelles			
- Cautionnement	4 638 944	UBCI	
- Lettre de crédit	201 959	UBCI	
b) Garanties réelles			
- Hypothèque	12 000 000	Amen Bank	Une hypothèque sur l'ensemble de la propriété constituée par les parcelles n° 32-33-34-35-36 du plan de lotissement de la zone industrielle de Kalaa Kébira a été accordée à la Banque en avril 2010
- Nantissement	12 000 000	Amen Bank	Un nantissement sur une liste d'équipement d'exploitation de l'entreprise a été accordé à la Banque en avril 2010
c) Effets escomptés et non échus	4 231 708	UBCI	
	3 321 162	UIB	
	8 413 332	BTL	
	6 264 735	ATB	
	6 715 041	Amen Bank	
d) Créances à l'exportation mobilisées	1 441 564	UBCI	
e) Abandon de créances			
f) Créances Leasing			
Total	59 228 445		
Engagements reçus			
Néant			
Total			
Engagements réciproques			
Néant			
Total			

IIX. Note sur les éventualités et les évènements postérieurs à la date de clôture

La société Unimed SA a reçu en date du 11 décembre 2024, un avis d'une vérification approfondie de sa situation fiscale qui porte sur les impôts et taxes suivants :

Impôts & Taxes	Période
Impôts sur les sociétés	Allant du 01/01/2020 au 31/12/2023
Acomptes provisionnels	Allant du 01/01/2020 au 31/12/2023
Taxes sur la valeur ajoutée	Allant du 01/01/2020 au 31/12/2023
TCL	Allant du 01/01/2020 au 31/12/2023
Retenues à la source	Allant du 01/01/2020 au 31/12/2023
Taxes de Formation Professionnelle	Allant du 01/01/2020 au 31/12/2023
FOPROLOS	Allant du 01/01/2020 au 31/12/2023
Timbre Fiscal	Allant du 01/01/2020 au 31/12/2023
FODEC	Allant du 01/01/2020 au 31/12/2023
Avance sur impôt sur les ventes au profit des personnes PP soumises à l'IR selon le régime forfaitaire dans la catégorie BIC	Allant du 01/01/2020 au 31/12/2023
Contribution Conjoncturelle Exceptionnelle	Avril 2020
Contribution Sociale de Solidarité	Allant du 01/01/2020 au 31/12/2023

Par ailleurs, le management du Groupe n'a identifié aucun évènement survenu entre la date de clôture de l'exercice et la date de publication des états financiers et qui est lié à des conditions existantes à la date de clôture et qui peut entraîner une modification importante des actifs ou des passifs de la société ou qui risque d'avoir des répercussions importantes sur ses activités

Tunis, le 02 juillet 2025

**Mesdames et Messieurs les actionnaires
de la Société UNIMED SA
Zone Industrielle Kalaa Kébira, Sousse**

Rapport sur l'audit des états financiers consolidés

Opinion avec réserve

En exécution du mandat de commissariat aux comptes qui nous a été confié par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés du Groupe UNIMED, qui comprennent le bilan au 31 décembre 2024, l'état de résultat et l'état de flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables. Ces états financiers font ressortir des capitaux propres consolidés positifs de 116.206.097 DT y compris le résultat bénéficiaire de l'exercice s'élevant à 19.371.990 DT.

À notre avis, à l'exception de l'incidence éventuelle de la question évoquée dans la section « Fondement de l'opinion avec réserve » de notre rapport, les états financiers consolidés ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière du Groupe au 31 décembre 2024, ainsi que sa performance financière et ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises.

Fondement de l'opinion avec réserve

La société mère UNIMED SA détient une participation de 17,51% dans le capital de la société PROMOCHIMICA pour une valeur nette comptable de 7.762.600 DT ainsi qu'une avance de 1.010.065 DT en compte courant sur ladite société.

Le 17 octobre 2019, en raison des pertes accumulées depuis la création de la société, le commissaire aux comptes de la société PROMOCHIMICA a convoqué une assemblée générale ordinaire afin de délibérer sur la situation économique et financière de la société et ses perspectives. Il est à indiquer que la société n'a toujours pas arrêté ses états financiers au titre de 2017.

En l'absence d'une situation financière et comptable récente et d'informations suffisantes et appropriées sur l'activité de la société et ses perspectives futures, nous ne sommes pas en mesure de déterminer si une provision pour dépréciation des titres de participation et de l'avance en compte courant est nécessaire et si oui, quel serait le montant.

A noter que la participation est provisionnée dans les comptes de la société UNIMED SA à concurrence de 3.881.300 DT.

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit avec réserve.

Questions clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers consolidés de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états financiers consolidés pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions. Nous avons déterminé que la question décrite ci-après constitue la question clé de l'audit qui doit être communiquée dans notre rapport.

Valorisation des stocks

Les stocks, figurant au bilan consolidé arrêté au 31 décembre 2024 pour un montant net de 47.643.599 DT, représentent un des postes les plus importants des états financiers du Groupe UNIMED. La provision sur stocks s'élève au 31 décembre 2024 à 6.525.454 DT.

Les stocks se composent comme suit :

- Matières premières, articles de conditionnement, produits en cours de fabrication et produits finis : Cette catégorie est valorisée au coût selon la méthode de l'inventaire permanent ;
- Les matières premières et articles de conditionnement sont valorisés à leur coût d'achat hors taxes récupérables majoré par les frais accessoires d'achats ;
- Les produits finis et semi -finis sont évalués à la valeur la plus faible entre la valeur nette de réalisation et le coût de production de l'année, qui comprend le coût des matières premières et la quote-part des frais directs et indirects rattachés à la production ; et
- Les pièces de rechange et consommables : Ces stocks sont valorisés au coût selon la méthode de l'inventaire permanent. Ils sont évalués au coût moyen pondéré ;
- Nos procédures d'audit mises en œuvre ont consisté à valider l'existence physique des stocks à la date de clôture et à vérifier que l'évaluation de leurs coûts est conforme aux dispositions de la norme comptable NCT 04 relative au stock et à apprécier les données et les hypothèses retenues par la direction pour déterminer la valeur de réalisation nette et l'estimation des provisions sur stocks.

Observation

Nous attirons votre attention sur la note IIX aux états financiers qui décrit le fait que la société Unimed SA fait actuellement l'objet d'un contrôle fiscal approfondi portant sur les différents impôts et taxes au titre de la période allant du 1er janvier 2020 au 31 décembre 2023.

Les procédures liées à ce contrôle étant toujours en cours, et sur la base des informations disponibles à ce jour, l'impact définitif de ces contrôles ne peut être estimé de façon précise à la date du présent rapport.

Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ce point.

Rapport de gestion du Conseil d'Administration

La responsabilité du rapport de gestion du Conseil d'Administration incombe au Conseil d'Administration.

Notre opinion sur les états financiers consolidés ne s'étend pas au rapport de gestion du Conseil d'Administration et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes du Groupe dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration par référence aux données figurant dans les états financiers consolidés. Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion du Conseil d'Administration et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers consolidés ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion du Conseil d'Administration semble autrement comporter une anomalie significative. Si à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers consolidés

Le Conseil d'Administration est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers consolidés conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers consolidés, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du Groupe à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du Groupe.

Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers consolidés

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit, réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les

anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous obtenons les éléments probants que nous estimons suffisants et appropriés concernant les informations financières des entités et activités du groupe pour exprimer une opinion sur les états financiers consolidés. Nous sommes responsables de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit du groupe. Nous assumons l'entière responsabilité de l'opinion d'audit.
- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du Groupe à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le Groupe à cesser son exploitation.
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que les informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers consolidés, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers consolidés représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de l'audit.
- Nous fournissons également aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et les autres

facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes s'il y a lieu.

- Parmi les questions communiquées aux responsables de la gouvernance, nous déterminons quelles ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers consolidés de la période considérée : ce sont les questions clés de l'audit. Nous décrivons ces questions dans notre rapport, sauf si des textes légaux ou réglementaires en empêchent la publication ou si, dans des circonstances extrêmement rares, nous déterminons que nous ne devrions pas communiquer une question dans notre rapport parce que l'on peut raisonnablement s'attendre à ce que les conséquences néfastes de la communication de cette question dépassent les avantages pour l'intérêt public.

Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires

Dans le cadre de notre mandat de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

Efficacité du système de contrôle interne

En application des dispositions de l'Article 3 de la loi 94-117 du 14 novembre 1994, telle que modifiée par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005, portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne du groupe relatif au traitement de l'information comptable et la préparation des états financiers consolidés. A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombe à la direction et au conseil d'administration de la société mère UNIMED SA.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié de déficiences importantes du contrôle interne susceptibles d'avoir un impact sur notre opinion sur les états financiers consolidés.

Délai de tenue de l'Assemblée Générale Ordinaire

Contrairement aux dispositions de l'article 275 du code des sociétés commerciales, une assemblée générale ordinaire ne s'est pas tenue dans les six mois qui suivent la clôture de l'exercice comptable à l'effet d'approuver les états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2024.

Conseil Audit Formation

Abir Matmti

Société Général Audit

Ahmed Ayadi